

Ce qui change dans notre quotidien à partir de ce jour



Ce qui change dans notre quotidien à partir de ce jour

Hors les allègements des contraintes sanitaires spécifiques à la crise Covid, comme chaque 1er du mois certaines dispositions de notre vie quotidienne sont modifiées. En ce 1er juillet le plus lorde est évidemment l'augmentation de certains tarifs comme celui du gaz ou l'application de la TVA sur les petits achats de moins de 20€ provenant des plates formes en ligne telles, Amazon, Cdiscount etc. et importés de pays tiers ..

Le Gaz

la vente de gaz d'Engie augmentent de 10% en moyenne par rapport au barème applicable depuis le 1er juin 2021. Selon la Commission de régulation de l'énergie, la variation à la hausse du gaz ne serait que de 1,%, depuis le 1er janvier 2019 - l'augmentation sera de 2,8 % pour les clients utilisant le gaz pour la cuisson (ils sont environ 430 000), de 6 % pour ceux ayant un double usage, cuisson et eau chaude (environ 360 000) et de 10,3 % pour ceux se chauffant au gaz (1,54 million)

Les arrêts de travail des professions libérales légèrement indemnisés.

Les Indemnités Journalières seront versées dès le 4e jour d'arrêt, pendant une durée maximale de 87 jours », « dans la limite de 360 IJ sur trois ans », selon la CNAVPL, qui gère le dispositif.

Les allocations chômage (un peu) revalorisées

Autre évolution : les allocations d'assurance-chômage seront revalorisées de 0,6%. Cela concernera 94% des demandeurs d'emploi indemnisés, soit 2,4 millions de personnes. En revanche, il n'y aura pas de nouveau mode de calcul des allocations chômage, le Conseil d'Etat, saisi par les syndicats, ayant suspendu les règles qui devaient entrer en vigueur le 1er juillet dans le cadre d'une réforme controversée.

Le chômage partiel moins bien indemnisé

Toujours dans le domaine de l'emploi : l'indemnité perçue par les salariés en chômage partiel passe à 60% de la rémunération antérieure brute (soit environ 72% du salaire net). selon l'UNEDIC Elle s'élevait jusqu'alors à 70%, soit 84% du salaire net. Cette baisse de l'aide de l'Etat mise en place pendant la crise sanitaire s'explique par la reprise de l'activité des secteurs concernés.

Les primes pour l'achat de voitures revues à la baisse

Si vous comptiez profiter de la saison estivale pour acheter une nouvelle voiture, plus "verte", ces changements vous concernent. Les primes à l'achat de véhicules électriques neufs baissent de 1 000 euros. Le bonus passe ainsi à 6 000 euros pour les voitures vendues moins de 45 000 euros, et à 2 000 euros pour celles de moins de 60 000 euros.

Allongement du congé paternité et d'accueil de l'enfant,

Pour les enfants nés à partir du 1er juillet (ou dont la naissance était prévue à partir du 1er juillet), la durée du congé paternité ne sera plus fixée à 11 jours mais à 25 jours,

Ma Prime Rénov' :

C'est à partir de ce 1er juillet que les bailleurs (les propriétaires mettant en location un bien immobilier) peuvent déposer leur dossier de demande d'aide MaPrimeRénov'.

Baisse du taux maximal du crédit

Le taux auquel les banques peuvent prêter de l'argent est plafonné : il ne peut dépasser le taux d'usure.